

## REGIS-AG en appui à la mobilisation des pouvoirs publics et les aviculteurs du Niger contre la maladie de Newcastle

### La maladie de Newcastle: un frein au développement de l'aviculture nigérien

La maladie de Newcastle est une maladie virale hautement contagieuse (CN) des oiseaux qui est due à un virus. La morbidité et la mortalité qui en résultent varient fortement selon la virulence de la souche, l'immunité et l'état de l'animal et d'autres facteurs environnementaux. Cette maladie foudroyante peut anéantir tout un cheptel. De plus, elle est très contagieuse. Les poules y survivent très rarement ou pas. Elle peut se déclarer à n'importe quel moment de l'année, mais avec une plus grande fréquence en saison froide. La prophylaxie de cette maladie se réduit essentiellement à la vaccination.

Responsable à elle seule de plus de 40%-70% des cas de mortalité des volailles en milieu rural, la maladie de Newcastle constitue au Niger la plus meurtrière et la plus fréquente chez la volaille non vaccinée. Pourtant, il existe un vaccin efficace, moins cher (50 Fcfa/sujet), thermostable et d'utilisation facile par les petits éleveurs (administrable par instillation oculaire) qui est produit dans la sous-région ; il est appelé Vaccin I-2. Dans les zones d'intervention du projet, l'aviculture est principalement menée par les femmes ; selon les bénéficiaires du projet, « elle constitue l'une des rares opportunités d'épargne, d'investissement et de protection contre le risque ».

### REGIS-AG et ses partenaires se mobilisent auprès des pouvoirs publics

Pour réduire de manière significative le taux de mortalité de la volaille au Niger, l'ONG Poulailleur du Développement a obtenu des vaccins I-2 et sollicité l'appui du projet REGIS-AG pour entreprendre une vaste campagne de sensibilisation ayant but de sensibiliser les éleveurs de la volaille sur le contrôle de la maladie de Newcastle, d'amener

les producteurs à une utilisation rationnelle de cet intrant essentiel et permettre aux SVPP de s'approprier la pratique de la vaccination au I-2. Cette opération qui a été réalisée en novembre 2015 dans la région de Tillabéri avec l'appui de REGIS-AG et REGIS-ER, continue de susciter beaucoup d'engouement en milieu rural.



COP de REGIS-AG et ONG local partenaire

A la demande REGIS-AG et capitalisant sur cet engouement suscité, les responsables régionaux de l'élevage (DREL) des régions de Maradi et de Zinder ont mis à la disposition des SVPP de ces Régions la quantité de vaccins nécessaires à cette opération dans lesdites régions. Cet investissement est évalué à 50 millions de Fcfa. Cette deuxième phase démarre incessamment.

### 723 704 sujets vaccinés : une épargne très significative pour les femmes

En considérant que la NC peut décimer jusqu'à 80% des sujets, et en tenant compte d'un prix moyen de 2.000 Fcfa

par sujet sauvé, le bénéfice direct de cette campagne est une épargne d'au moins 1,16 milliard de Fcfa, soit approximativement US \$2 millions.

L'une des bénéficiaires, Mme Aissa Harouna de Konne Beri témoigne l'enthousiasme des femmes en ces termes : « C'est la première fois qu'une telle activité se tient dans notre village. L'aviculture est pratiquée par presque tous les ménages du village. Elle est le seul moyen d'existence du ménage, sur-tout de la femme. C'est une source très importante de revenu. Elle représente une des rares opportunités d'épargne, d'investissement et de protection contre le risque. Mais depuis longtemps chaque année nous sommes obligés de renouveler le stock à cause des maladies, surtout 'zoukou, koitou, kekoga'' (nom traditionnel de la maladie de Newcastle). Je me rappelle encore 5 ans en arrière, ces maladies n'étaient pas fréquentes ; la taille d'exploitation avicole familiale était 2 fois plus importante par rapport à ces dernières années. Cette campagne de vaccination contre la maladie est une initiative très louable ».



Des femmes attendant calmement leur tour

Localité	Poulets	Pintades	Pigeons	Canards	Autres	Total
Filingué	60 006	10 045	3 424	2 743	8	76 226
Kollo	75 220	15 829	4 818	1 195	2	97 064
Ouallam	105 486	20 338	7 446	852	40	134 162
Say	125 044	23 981	3 542	3 573	78	156 218
Téra	110 775	35 803	12 298	8 004	86	156 218
Tillabéri	65 475	14 586	8 434	4 573	0	93 068
<b>TOTAL</b>	<b>542 006</b>	<b>120 582</b>	<b>39 962</b>	<b>20 940</b>	<b>128</b>	<b>723 704</b>